



Les prestations éducatives

Le cadre de référence

Les éducateurs spécialisés et assistants socio-éducatifs interviennent à l'IRPA en référence à :

- l'annexe XXIV quater article 6,
- la loi du 11 février 2005 : loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- la loi du 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'accompagnement éducatif s'insère dans les missions médico-sociales de l'établissement et participe globalement au projet personnalisé du jeune déficient auditif.

Contenu de la prestation

■ Dans le cadre du service d'accompagnement éducatif spécialisé (S.A.E.S.)

Depuis septembre 2006, l'équipe éducative du SAES, installée dans ses locaux à l'IRPA, situe ses actions prioritairement sur plusieurs missions définies :

Interventions éducatives auprès d'enfants en difficultés dans le cadre scolaire

Approche individualisée dans un contexte inter-disciplinaire visant à favoriser l'accès aux apprentissages.

Accompagnement éducatif de familles en difficultés face à la déficience auditive de leur de leur enfant

Il s'agit ici d'aborder la dimension éducative, psychologique et les potentialités de l'enfant, pour mieux cerner ses perspectives futures, en lien permanent avec les parents, ceci par des échanges réguliers en les impliquant totalement.

Accompagnement éducatif gestuel

Séance de travail éducatif avec le support de la langue des signes française, accompagnement scolaire individuel ou en classe, auprès des familles.

Aide à la préparation à l'orientation professionnelle

A travers l'organisation de stages, de réunions de sensibilisation au monde du travail, l'équipe du SAES accompagne l'enfant et sa famille dans les dispositifs d'orientation professionnelle.

Aide à l'intégration et au développement de l'autonomie du jeune

Accompagnement du jeune déficient auditif dans ses démarches de recherche de stages (présentation, CV, attitude, ...), préparation au monde du travail (transport, repas, contraintes horaires, relationnel ...), en mettant le jeune en situation concrète.

Préparation à l'Insertion Professionnelle (S.P.I.P.)

Accompagnement du jeune en fin de scolarité ou en rupture scolaire, en difficultés d'intégration, en recherche d'emploi. Construire avec le jeune et sa famille son projet professionnel ; le rendre acteur ; développer son autonomie ; le préparer à évoluer dans la société par la connaissance des structures administratives, juridiques et associatives. Permettre un relais avec les organismes extérieurs (mission locale, Cap Emploi, REMORA, SOURDMEDIA, ...).

Le SAES se substitue au service de suite, son intervention prépare au maximum la sortie du jeune. La fin de prise en charge s'organise progressivement en le mettant en lien avec les services extérieurs dont il aura besoin.

■ Dans le cadre des Ateliers éducatifs

La prestation consiste en la mise en place d'ateliers d'éveil, à travers des activités péri-scolaires. Elles sont organisées par des éducateurs et intervenants extérieurs spécialisés dans les différentes disciplines proposées. La prise en charge des enfants dans ces ateliers est adaptée, elle tient compte du projet personnalisé de chacun et contribue à favoriser leur progression au cours de l'année scolaire.

■ Dans le cadre de l'hébergement

Quand la famille est trop éloignée géographiquement ou quand elle en fait la demande, un hébergement peut être proposé à l'enfant, en **internat à l'intérieur** de l'institut ou en **famille d'accueil** sur la commune de Ronchin.

L'accompagnement éducatif permettra au jeune de trouver en hébergement un cadre sécurisant et protecteur où il pourra apprendre, expérimenter et accéder aux règles de la vie sociale, évoluer dans sa vie scolaire par un soutien conséquent en partenariat avec les enseignants.

Principaux domaines d'action

Les finalités de l'accompagnement éducatif se déclinent autour de 3 axes : la communication, l'autonomie, l'intégration.

Un projet individualisé est réalisé dans le cadre de ces 3 axes, il est élaboré avec le jeune et sa famille à partir d'une grille d'observation très élaborée, qui s'intègre parfaitement au projet personnalisé global de l'institut.

Cette grille amène à repérer les besoins du jeune à partir desquels des actions rectificatives lui permettront d'évoluer et de s'épanouir favorablement.

Techniques utilisées pour l'accompagnement éducatif

En dehors de la réalisation de la grille d'observation qui amène à un travail important d'observation, de réflexion et d'analyse, l'ensemble des domaines d'action évoqué ci-dessus est mis en œuvre à travers des situations concrètes, dans le cadre de la vie quotidienne, avec des interventions collectives ou individuelles, en collaboration permanente avec la famille, ceci tout en respectant l'espace de liberté et de loisirs nécessaire à l'enfant.